

## 2. Le régime indemnitaire

4

Modalités de mise en œuvre et contreparties

- **Contreparties :**
  - Engagement sur un plan d'économies sur 4 ans à hauteur de -1,7 à -2M€ par an pour ramener l'impact budgétaire du régime indemnitaire à 10M€ nets.
  - Economies réalisées sur le périmètre Administration générale (masse salariale, frais généraux et moyens généraux des agences)